

RAPPORT DE SUIVI DE CONSULTATION

**Plans d'aménagement forestier
intégrés opérationnels (PAFIO-V10)
des unités d'aménagement 112-62 et
112-63**

Juillet 2022

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS



	Rapport de suivi de consultation Plans d'aménagement forestier intégrés opérationnels (PAFIO-V10) des unités d'aménagement 112-62 et 112-63	Date d'approbation :	Juillet 2022
		Personne ou instance décisionnelle :	
		Date de la dernière mise à jour :	

Ce document est conçu pour une impression recto verso

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
 Direction de la gestion des forêts de la Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
 195, boulevard Perron Est
 Caplan (Québec) G0C 1H0

Juillet 2022

Remerciements

Nous remercions la Municipalité régionale de comté (MRC) de Bonaventure ainsi que les membres des tables de gestion intégrée des ressources et du territoire (TGIRT) de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

Table des matières

Table des matières

1. Contexte	1
2. Objectifs de la consultation publique	1
3. Déroulement de la consultation publique.....	2
4. Unités d'aménagement visées par la consultation publique.....	3
5. Principaux commentaires reçus	3
6. Conclusion	5
7. Références	5

1. Contexte

La Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (L.R.Q., c. A-18.1), adoptée en mars 2010, confie au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs la responsabilité de l'élaboration des plans d'aménagement forestier intégré opérationnels et tactiques (PAFIO et PAFIT) et des plans d'aménagement spéciaux. Elle exige, également, que ces plans dont l'élaboration s'appuie sur le principe d'aménagement écosystémique soient soumis à une consultation publique.

À cet effet, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a organisé une consultation publique sur les modifications apportées aux plans d'aménagement forestier intégré opérationnels (PAFIO) des unités d'aménagement 112-62 et 112-63.

Les plans faisant l'objet de la consultation comportent la localisation des secteurs d'intervention potentiels pour les activités de récolte et les travaux d'aménagement sylvicole ainsi que la localisation potentielle des chemins et autres infrastructures à construire et à améliorer.

Pour en savoir plus sur la planification forestière, consultez le site Internet du MFFP : <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere>

2. Objectifs de la consultation publique

La consultation publique s'est tenue du 17 février 2022 au 14 mars 2022. Durant cette période, la population a été invitée à émettre ses commentaires sur les PAFIO des unités d'aménagement 112-62 et 112-63, plus particulièrement sur les points suivants :

1. La localisation potentielle des chemins et autres infrastructures à construire ou à améliorer.
2. Les secteurs d'intervention potentiels modifiés ou ajoutés (travaux commerciaux et non commerciaux).

Note : Par « travaux commerciaux », on entend tous travaux impliquant de la récolte de bois.

Par « travaux non commerciaux », on entend des travaux qui font suite à la coupe et qui ont pour but de remettre en production des territoires forestiers. Cela peut comprendre la préparation de terrain, le reboisement, le dégagement de la régénération et l'éclaircie précommerciale.

Les PAFIO étaient accessibles pour consultation sur le site Internet du MFFP ou sur rendez-vous à nos bureaux.

La consultation publique visait à :

- Favoriser une meilleure compréhension de la gestion de la forêt publique québécoise et, plus précisément, de la planification de l'aménagement forestier;
- Permettre à la population de s'exprimer sur les plans d'aménagement forestier proposés et à intégrer, lorsque possible, les intérêts, valeurs et besoins exprimés;
- Concilier les intérêts diversifiés des nombreux utilisateurs des ressources forestières et du territoire forestier;
- Harmoniser l'aménagement forestier aux valeurs et aux besoins de la population;
- Permettre au MFFP de prendre des décisions éclairées en matière d'aménagement durable des forêts.

3. Déroulement de la consultation publique

La consultation s'est déroulée conformément aux activités inscrites dans le [Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux](#). Des preuves relatives au respect du manuel sont disponibles.

- Le nombre de consultations prévues est intégré dans la planification annuelle du Programme d'aménagement durable des forêts.
- L'organisme responsable de la consultation publique a été informé de la tenue de la consultation par courriel le 21 janvier 2022.
- Un avis public indiquant la période couverte par la consultation ainsi que les lieux où les plans étaient disponibles est paru dans l'édition du 16 février 2022 des journaux Chaleur Nouvelles, Gaspésie Nouvelles (Gaspé, Murdochville et Chandler) et dans l'Avantage Gaspésien.
- Un courriel aurait dû être envoyé directement aux personnes susceptibles d'être intéressées par la consultation publique. Toutefois, considérant que la nouvelle ressource responsable des consultations ne détenait pas cette information au moment de la consultation, le courriel n'a pu être envoyé. L'action sera désormais prise pour les prochaines consultations.
- Le projet de PAFIO a été rendu public sur le site Internet du Ministère à l'adresse suivante :
<https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/forets/planification-forestiere/plans-regionaux-consultations/gaspesie-iles-madeleine>
- Un registre des personnes ayant consulté les plans est disponible sur demande.
- Un retour à la TGIRT a été effectué via la tenue de rencontres :
 - 14 avril 2022 pour l'UA 112-62;
 - 4 et 11 mai 2022 pour l'UA 112-63.

4. Unités d'aménagement visées par la consultation publique

La Direction de la gestion des forêts de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine est responsable de la planification forestière des UA 111-61, 112-62 et 112-63 (figure 1). Ce rapport fait état du suivi de la consultation publique réalisée pour les UA 112-62 et 112-63.

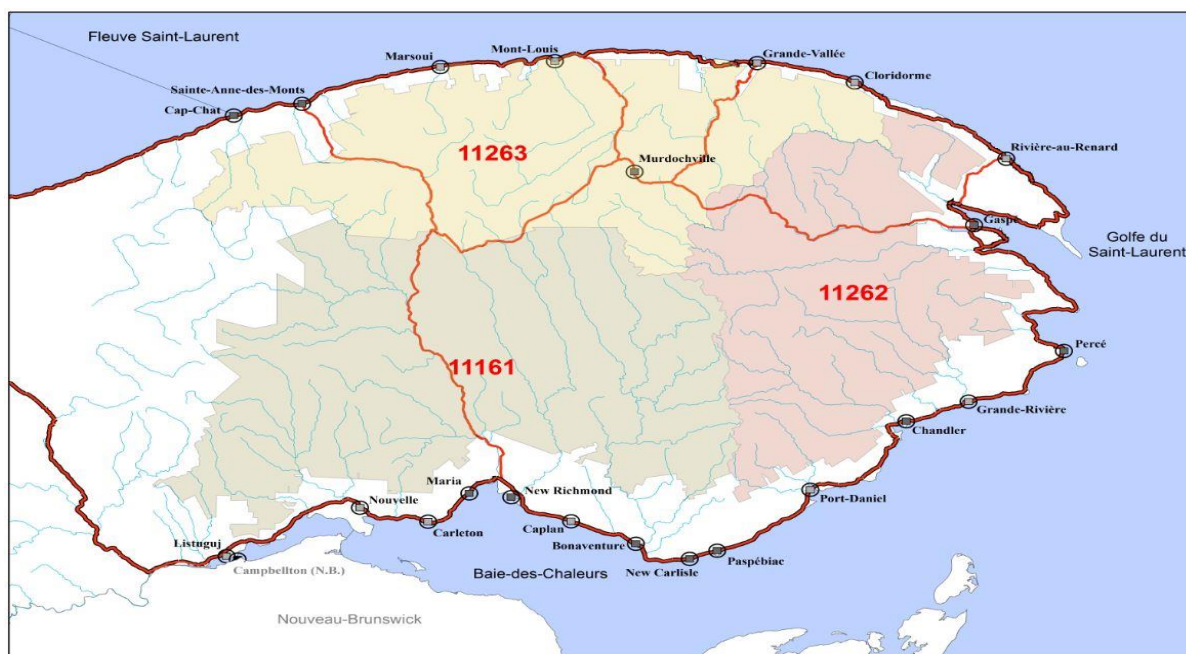


Figure 1 : Unités d'aménagement de la région de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

5. Principaux commentaires reçus

Au total, 38 commentaires émanant du public ont été formulés dans le cadre de la consultation publique des PAFIO.

Le tableau suivant résume les commentaires reçus et précise les suites qui ont été données afin que ceux-ci soient pris en compte. Seulement les commentaires liés à la planification forestière sont présentés dans ce tableau.

Tableau - Commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique du PAFIO-V10 des unités d'aménagement 112-62 et 112-63.

Organisation	Unité d'aménagement visée	Résumé du commentaire	Suivi
Personnel Nature Québec SNAP Québec <i>(29 commentaires)</i>	112-63	Préoccupation envers les chantiers proposés dans l'aire de répartition du caribou de la Gaspésie, une espèce désignée menacée en vertu de la Loi sur les espèces en péril au Canada et de la Loi sur les espèces vulnérables et menacées au Québec.	Les récoltes forestières autorisées en Gaspésie respectent les mesures intérimaires de la stratégie provinciale pour les caribous forestiers et montagnards. Des mesures régionales ont aussi été prises de manière préventive. Un courriel expliquant les modalités et les mesures régionales a été transmis aux demandeurs le 25 mai 2022.
Ville de Murdochville <i>(3 commentaires)</i>	112-63	Préoccupation sur le paysage, la cohabitation avec l'industrie touristique et la qualité de l'eau. Secteur Lac York	En collaboration avec la TGIRT, une rencontre d'harmonisation a été tenue le 10 mai 2022 avec la ville de Murdochville, la MRC et un promoteur touristique. Considérant que le peuplement est dominé par de l'épinette noire, il a été convenu que les coupes de régénération (CR) prévues soient converties en coupes partielles (CP) dans le secteur du Lac York. Des mesures d'harmonisation opérationnelles ont aussi été prises.
Personnel	112-63	Préserver la forêt protégée du ruisseau Blanchet et l'important ravage d'originaux s'y trouvant.	Le contour de l'écosystème forestier exceptionnel est respecté. Un courriel explicatif a été transmis au demandeur le 14 juin 2022.

Organisation	Unité d'aménagement visée	Résumé du commentaire	Suivi
Personnel	112-62	Préoccupation concernant le débordement printanier de la rivière.	L'aménagement forestier prend en compte la quantité de récolte dans chaque bassin versant. Un VOIC sur les aires équivalentes de coupe (AEC) balise nos interventions. Un courriel explicatif a été transmis au demandeur le 14 juin 2022.
Personnel (2 commentaires)	112-62	« Tant qu'à y faire des coupes forestières autant que ça soit des pistes de ski. ».	Cette activité ne relève pas de la responsabilité du MFFP. Un courriel explicatif a été transmis aux demandeurs le 14 juin 2022.
Personnel	111-61	Commentaire général sur le processus de la consultation publique.	La personne est connue depuis longtemps pour ces commentaires récurrents. Un courriel explicatif a été transmis au demandeur le 29 juin 2022.
Personnel	111-61	Préoccupation sur l'aménagement forestier en générale, en particulier dans le secteur de Pabos.	Plusieurs conversations téléphoniques ont eu lieu avec la personne en question. De l'information sur l'aménagement forestier et le fonctionnement des TGIRT a été partagée. Une rencontre virtuelle a aussi eu lieu le 28 juin 2022.

6. Conclusion

Les personnes et organismes qui participaient aux consultations publiques sous l'ancien régime forestier siègent aux TGIRT. La nature inclusive des TGIRT fait en sorte que les parties intéressées par l'aménagement forestier peuvent s'exprimer en amont du processus de planification.

Ainsi, plusieurs commentaires ont été émis dans le cadre des TGIRT, lesquels ont servi à bonifier certaines balises liées à la planification et à convenir d'ententes d'harmonisation. Par ailleurs, les membres des TGIRT ont participé activement à l'élaboration du PAFIT et des Valeurs, objectifs, indicateurs et cibles (VOIC) par la mise en œuvre d'une démarche enjeu-solution. Cette façon de faire a permis de prendre en compte un grand nombre de préoccupations en amont du processus de planification opérationnelle et bien entendu en amont de la consultation publique.

La présente consultation publique met toutefois en relief la préoccupation du public pour la préservation de l'habitat du caribou montagnard de la Gaspésie (29 commentaires reçus). En effet, il appert que les mesures intérimaires actuellement mises en place n'apparaissent pas suffisantes aux yeux de la population.

7. Références

Les preuves de respect des exigences du Manuel de consultation publique sur les plans d'aménagement forestier intégré et les plans d'aménagement spéciaux sont disponibles sur demande.

Les liens qui suivent sont à l'usage du Ministère :

[Avis public et communications](#)

[Rapports de consultation](#)

Rencontres TGIRT [11263](#) et [11262](#)

Fiches d'harmonisation [11263](#) et [11262](#)



**Forêts, Faune
et Parcs**

Québec

